

SESSION 2025

AGREGATION
Concours externe

Section
MUSIQUE

Dissertation

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

AGRÉGATION EXTERNE - MUSIQUE

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1700B	101	0436

SUJET

« Quand la critique féministe émergea dans les études littéraires et en histoire de l'art au début des années 1970, beaucoup de femmes musicologues ont, comme moi, observé le phénomène depuis la marge avec un intérêt et une envie considérable. [...] Quelques femmes, les plus courageuses d'entre nous, commencèrent néanmoins à exhumer l'histoire des compositrices et des musiciennes. Et même si ces projets furent initialement regardés avec une pointe de mépris, des sources d'une grande richesse et d'une quantité considérable ont été rassemblées : les œuvres trop longtemps oubliées de personnages hors du commun — telles Hildegarde de Bingen, Barbara Strozzi, Clara Schumann, Ethel Smyth, Ruth Crawford Seeger, et bien d'autres — ont pour la première fois été rendues accessibles au plus grand nombre. De même, l'histoire des femmes interprètes, professeures, mécènes et initiatrices de projets musicaux publics a été écrite, ainsi que celle de l'exclusion ou de la marginalisation des femmes de la sphère musicale. Ces recherches ont eu pour conséquence de modifier en profondeur la conception que nous nous faisons des institutions musicales et du profil de ses principaux protagonistes. »

Susan McClary, « Introduction : une *Material Girl* dans le château de Barbe-Bleue », in : *Ouverture féministe : musique, genre, sexualité*, Paris, Éditions de la Philharmonie, 2015, p. 32-33 [parution américaine : 1991 ; traduit de l'anglais par Catherine Deutsch et Stéphane Roth avec la collaboration de Marie Springinsfeld].

En partant des propos de Susan McClary, vous discuterez et mettrez en perspective les constructions genrées sur lesquelles reposent la production et la diffusion des œuvres et des savoirs musicaux d'hier à aujourd'hui.

